



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ostéopathes

Question écrite n° 128391

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur les remarques et revendications des représentants du Syndicat des écoles d'ostéopathes professionnels de santé (SEOPS). En effet, ces derniers alertent depuis de nombreux mois votre ministère ainsi que l'ensemble des parlementaires sur les difficultés actuelles et à venir des ostéopathes professionnels de santé. Ces derniers souhaitent le maintien d'une formation spécifique à l'ostéopathie dans le cadre d'une filière de formation continue « en alternance ». Ils demandent à ce qu'une séparation claire soit établie entre les ostéopathes professionnels de santé et non professionnels de santé. Ils demandent à ce que les conditions d'agrément des instituts de formation en ostéopathie pour les professionnels de santé soient distinguées et précisées de telle sorte qu'ils soient expressément qualifiés dans les textes d'établissements de formation continue, dépendant à ce titre du ministère du travail et dispensés des procédures liées au rectorat. De plus, la durée et les conditions de formation d'ostéopathes doivent être formellement portées à la connaissance des patients, que le praticien soit ou non professionnel de santé. Ils demandent à ce que leur cursus soit spécifique et adapté aux masseurs-kinésithérapeutes suivant en cela les recommandations OMS en la matière qui retient une base de 1 000 heures de formation. Aussi, elle lui demande les suites que le Gouvernement entend donner à ces revendications.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128391

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 février 2012, page 1242

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)